

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 11 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 11 février 2019 à 19h00 à la salle multifonctionnelle du secteur Gascons sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain, Mireille Langlois
Messieurs Marc-Aurèle Blais et Denis Langlois
Monsieur Hartley Lepage est absent de la présente séance

Était également présente, madame Mélissa Castilloux Allain, secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des services administratifs.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue à l'assistance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-076
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tout en rajoutant le point suivant aux affaires nouvelles:

- a) Persévérance scolaire
- b) Avis disciplinaire
- c) Motion de félicitations

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-077
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux des séances du 14, 17, 29 et du 31 janvier 2019 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-078
ADOPTION DES COMPTES À PAYER,
DES LISTES DES DÉPÔTS-SALAIRES
ET DES CHÈQUES AU 31 JANVIER 2019

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que le conseil municipal adopte par la présente la liste des dépôts-salaires # 906705 au # 906805, et la liste des chèques # 912336 à # 912467 ainsi que les comptes à payer au montant de 41 527.53 \$ soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, secrétaire-trésorière adjointe et coordonnatrice des services administratifs de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget courant de la

municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

secrétaire-trésorière adjointe/Coor. Services admin.

CORRESPONDANCE

- Comité des loisirs CHSLD (Villa Pabos) : remerciement pour notre grande générosité lors de la levée de fonds;
- Correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2018 accordée au montant de 4 756 \$;
- MRC du Rocher-Percé : Résolution numéro 18-11-204-O concernant la demande de suspension temporaire territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM);
- Communiqué de presse de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec à propos de la tragédie de l'Isle-Verte;
- MRC du Rocher-Percé : Résolution numéro 19-01-006-E, dépôt et adoption du plan d'action relatif à la politique de développement et de l'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air de la MRC du Rocher-Percé;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : la programmation de travaux révisée (TECQ) a été acceptée;
- Église Anglicane de Port-Daniel : remerciement pour le don;
- Symposium de peinture du Weekend des Arts : remerciement pour notre appui à l'évènement culturel annuel unique en Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-079 **DON – COURS DE YOGA**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte de fournir la salle gratuitement pour les cours de yoga.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-080 **DON – GÉNÉR'ACTION GÎM**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 50 \$ à la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GÎM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

MONSIEUR MARTIN ALLAIN PARISÉ

Les membres du conseil désirent rencontrer Monsieur Martin Allain Parisé pour discuter d'une stratégie de financement concernant les compétitions auxquelles monsieur Parisé participe.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-081 **DON – ÉQUIPE BULLDOGS**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise un don au montant de 100 \$ (4x25\$) à l'équipe de hockey Bulldogs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-082
ADHÉSION À CULTURE GASPÉSIE 2019

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons adhère à Culture Gaspésie pour l’année 2019 et qu’elle engage une somme de 90 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-083
CONGRÈS COMBEQ

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise monsieur Martin Gauthier, inspecteur municipal à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 3 et 4 mai 2019 à Québec. Le coût d’inscription au montant de 620 \$, taxes en sus et les frais sont défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-084
FORMATION AQLP – IMPLANTATION DE JEUX D’EAU

CONSIDÉRANT QUE l’aménagement d’aires de jeux d’eau est en forte croissance depuis le début de la dernière décennie au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce webinaire vise à informer les gestionnaires et les décideurs des avantages et des inconvénients de ce type d’équipement, à les renseigner sur les différents systèmes offerts sur le marché, leur offrir des recommandations en matière d’aménagement, à leur présenter les réglementations en vigueur, à les conseiller sur l’entretien requis, et à traiter des questions de prévention et de sécurité;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

Que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise monsieur Éric Huard, directeur des Loisirs, Culture et Tourisme à participer à la formation d’implantation de jeux d’eau qui se tiendra le 27 février prochain.

Que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise de défrayer le coût d’inscription au montant de 99.00\$, taxes en sus.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-085
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
MARGE DE REcul VS DROIT ACQUIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 01-2018 concernant une marge de recul vs droit acquis;

CONSIDÉRANT la recommandation donnée par le Comité consultatif d’urbanisme (CCU), informant le conseil que la demande devrait être acceptée ;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), la demande de dérogation mineure numéro 01-2018 telle que présentée aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-086
JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA
CONDITION PHYSIQUE

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;

ATTENDU QUE beaucoup d'administrations locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et conditionnement physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons proclame le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité de Port-Daniel–Gascons.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-087
PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER
PROJET DESTINÉ AUX PERSONNES ÂGÉES EN LÉGÈRE
PERTE D'AUTONOMIE ACCÈSLOGIS VOLET II

CONSIDÉRANT QUE Les habitations Port-Daniel–Gascons présenteront un projet d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons est en faveur de la construction neuve d'un édifice à logements pour personnes âgées en légère perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis exige la participation de la Municipalité au Programme de supplément au loyer pour son acceptation par la SHQ;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction présenté par Les habitations Port-Daniel–Gascons, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-088
PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS
POUR L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE OU UN
CRÉDIT DE TAXES, RACCORDEMENT DES SERVICES
MUNICIPAUX ET DON DE TERRAIN

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes foncières;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

QUE la Municipalité de Port-Daniel–Gascons décide ce qui suit :

Article 1

Dans le but de permettre à Les habitations Port-Daniel–Gascons de bénéficier du programme AccèsLogis, la présente résolution vise à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société

d'habitation du Québec.

Article 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à l'organisme une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes foncières.

Article 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en :

- Un crédit de taxes foncières correspondant à 100% du montant qui serait autrement exigible pour une période de 35 ans;
- Le raccordement des services municipaux;
- Un don de terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-089
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-10
RELATIF AU COLPORTAGE ET AUX VENDEURS
ITINÉRANTS

Un avis de motion est par la présente donné par madame Mireille Langlois, que, lors d'une séance ultérieure du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 2013-10 relatif au colportage et aux vendeurs itinérants. Un projet de règlement est présenté à cette séance.

Adopté à la majorité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-090
PROTOCOLE D'ENTENTE
COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons, conformément au protocole d'entente, autorise le paiement au montant de 625.97 \$, taxes incluses pour l'utilisation du gymnase de l'école Le Phare de Port-Daniel pour la période du 07 septembre 2015 au 30 juin 2016 et le paiement au montant de 914.14 \$, taxes incluses pour l'utilisation du gymnase de l'école Le Phare de Port-Daniel du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 à la Commission scolaire René-Lévesque

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-091
OFFRE DE SERVICE
MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES
DANS LES ÉTANGS AÉRÉS EN 2019

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de service de Écho-Tech pour la mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés en 2019 pour un montant de 1 750\$, taxes en sus s'il est réalisé lors de leur déplacement annuel en Gaspésie au début du mois de juillet prochain et sur demande, des échantillons de boues au coût de 175 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-092
PUBLICITÉ BROCHURE
LA ROUTE DU ROCHER-PERCÉ 2019

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'un espace publicitaire à l'intérieur de la brochure La route du Rocher-Percé 2019, produite par l'Office de tourisme du Rocher-Percé, pour 2 pages au coût de 1 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-093
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
SERTEK INFORMATIQUE

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Sertek informatique au montant de 1 524.98\$, taxes en sus pour l'achat d'un ordinateur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-094
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION
ARSENAULT ÉLECTRIQUE ENR.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Arsenault Électrique Enr. au montant de 3 650.00 \$, taxes en sus pour remplacer l'éclairage existant insuffisant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-095
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 3 250 \$, taxes en sus à Raymond Chabot Grant Thornton concernant une partie des honoraires effectuée en janvier 2019 sur l'audit du rapport financier au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-096
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement des factures suivantes à Tremblay Bois Mignault Lemay :

- Un montant de 5 564.97 \$, taxes incluses pour une assistance juridique dans l'appel d'offres pour les services professionnels dans le projet d'aqueduc et d'égout secteur Gascons;

- Un montant de 1 167.57 \$, taxes incluses pour des services professionnels dans le règlement finançant la préparation des plans et devis du projet d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-097
ÉQUIPEMENTS DE CROSSFIT

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 1 036.35 \$, taxes en sus à Fitness L'entrepôt pour les équipements de Crossfit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-098
ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ
INCENDIE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 1 660.00\$, taxes en sus à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour la formation de quatre pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-099
TETRA TECH QI INC.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 3 920.00\$, taxes en sus à Tetra Tech QI inc. pour des honoraires professionnels concernant la problématique de drainage à la route de la Rivière

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-100
AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE
CAUREQ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le paiement de la facture au montant de 1 087,20 \$ à CAUREQ pour la répartition incendie annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-101
LFG CONSTRUCTION

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le premier paiement de la facture au montant de 131 858.01 \$, taxes en sus à LFG Construction pour une partie des travaux au complexe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-102
AUTORISATION DE PAIEMENT DU 1^{ER} VERSEMENT
QUOTES-PARTS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement du 1^{er} versement pour les quotes-parts 2019 de la MRC du Rocher-Percé au montant de 98 311.75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-103
PROTOCOLE D'ENTENTE
CAMP DE JOUR 2018

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard, à signer le protocole d'entente relatif à la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'Aide aux organismes du camp de jour 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-104
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DU
DIRECTEUR DES LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons rédige une seule résolution pour chaque demande d'aide financière et que cette dernière doit stipuler que la Municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard, à présenter une demande d'aide financière et à signer tous les documents et le protocole d'entente connexe à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU
QUÉBEC

Suite à la lecture de la lettre de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant la prise de position de la Fédération concernant le Registre québécois des armes à feu, à titre d'élu(e)s municipaux, il est important de réitérer que la Loi est en vigueur, et qu'elle doit être respectée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-105
HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement des heures supplémentaires à madame Dorice Morin soit 52.50 heures à taux simple pour un total de 1 338.75 \$ et à monsieur Alain Blais soit 12 heures au taux majoré de cinquante pour cent (50%) pour un total de 526.50 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**ÉVÈNEMENT BÉNÉFICE DE LA
BASE DE PLEIN AIR BELLEFEUILLE**

Aucune proposition

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-106
CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents demande un service d'aide pour la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche est du 4 mars au 8 mars 2019 inclusivement;

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu

Que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate monsieur Éric Huard à présenter un sondage concernant le nombre d'inscription pour le camp de jour de la relâche.

Que la municipalité de Port-Daniel–Gascons offre un service d'aide pour la semaine de relâche au centre plein air la Souche de Port-Daniel–Gascons s'il y a suffisamment d'inscription.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-107
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Complice coordonne du 11 au 15 février 2019, les Journées de la persévérance scolaire sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite* ;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons

De déclarer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'offrir à nos étudiants de la municipalité une collation santé et des bourses pour un montant total de 474 \$. Cette dépense sera prise à même la politique familiale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-108
AVIS DISCIPLINAIRE**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons fait parvenir à la directrice générale un avis disciplinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

MOTION DE FÉLICITATIONS

Madame Marie-Ève Allain tient à féliciter monsieur Martin Allain-Parisé pour sa participation aux compétitions et pour les médailles remportées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-02-109 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la levée de la séance à 19h52.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Mélissa Castilloux Allain
Secrétaire-trésorière adjointe